

(1)

(N° 260)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 31 JUILLET 1858.

EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE⁽¹⁾.

(§ 1^{er} DE L'ART. 1^{er} DU PROJET DE LOI.)

Amendement présenté par M. ALLARD.

Pour ouvrages à exécuter pour compléter le camp retranché sous Anvers, 5,890,000 francs.

Lorsque ces ouvrages seront terminés, l'enceinte actuelle de la ville d'Anvers sera démolie.

Proposition présentée par M. VEYDT.

Je propose à la Chambre d'ajourner le § 1^{er} de l'art. 1^{er} du projet de loi jusqu'à la première séance que la Chambre tiendra au commencement du mois de janvier prochain.

(1) Projet de loi, n° 208.

Rapport, n° 256.

Amendement, n° 258.
